

**SEANCE DE LA REUNION DU SYNDICAT DE LA PLAINE DE JEUX  
MONCHY-HUMIERES/BAUGY**

**En exercice : 5**

**Votants : 4**

**Présents : 3**

**Date de convocation : 10 juillet 2018**

**Date d'affichage : 10 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet à 20 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. VRANCKEN Jean-Pierre.

**PRESENTS : M. VRANCKEN Jean-Pierre, M. LUISIN Arnaud, M. PETIT Frédéric.**

**ABSENT : M. DESAUNAY Stéphane,**

**REPRESENTE PAR POUVOIR : M. PIAT Jean-Christophe donne procuration à Monsieur Vrancken Jean-Pierre.**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du Lundi 2 juillet 2018, le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Maire informe le comité syndical de la démission de M. PADÉ Jonathan par courrier en date du 6 juillet 2018, date de réception du courrier en mairie.

**Ordre du jour :**

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**
- **Délibération N° 15 : Acquisition d'un arroseur pour le terrain de foot**
- **Délibération N° 16 : Décision modificative budgétaire.**
- **Délibération N° 17 : Convention de mise à disposition du terrain à USBM**
- **Questions Diverses**

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Arnaud LUISIN a été élu secrétaire de séance.

**Approbation de compte rendu de réunions**

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

**Délibération N° 15 : Acquisition d'un arroseur pour le terrain de foot**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'un devis a été établi par l'entreprise GUILLEBERT pour l'achat d'un arroseur rainmobile turbo pour un montant HT de 1320.84 € afin d'arroser le terrain de football.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- donne toute délégation à Monsieur le Président pour signer le devis de l'entreprise GUILLEBERT
- accepte que cette dépense soit imputée à l'art 2158 du budget du syndicat.

**Délibération N° 16 : Décision modificative budgétaire.**

Monsieur le Président informe les membres présents qu'une décision modificative budgétaire doit être prise pour mandater l'achat de l'arroseur.

Il convient donc de voter les crédits suivants :

- augmentation de l'art. 2158 pour un montant de 1 600 €
- diminution de l'art 2128 pour un montant de 1 600 €

### **Délibération N° 17 : Convention de mise à disposition du terrain à USBM**

Il est donné lecture de la convention de mise à disposition du terrain à l'USBM pour accord entre le nouveau président du club USBM et le président du Syndicat de la Plaine de Jeux ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- accepte la convention telle que présentée et annexée à cette délibération
- donne toute délégation à Monsieur le Président pour signer entre les deux parties.

### **Questions diverses**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le procès verbal des opérations préalables à la réception des travaux de réfection du terrain de foot.

Les observations suivantes ont été émises :

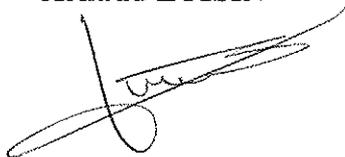
- Remplacer et remonter les mini but
- Remplacer les piquets de corner
- Raccrocher le panneau de clôture en bout de terrain

Il est précisé que le terrain de football est actuellement occupé illicitement par des gens de la communauté du voyage et qu'il convient d'attendre leur départ et faire un état des lieux par constat d'huissier.

Monsieur le Président devra prévenir l'entreprise LOISELEUR et Mme LEFEVRE Bénédicte de l'ADTO de la situation actuelle.

**Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 Heures.**

**Le secrétaire de séance**  
**Arnaud LUISIN**



**Le Président**  
**Jean-Pierre VRANCKEN**



**Frédéric PETIT**

**Jean-Christophe PIAT**  
(Pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN)